

Mairie de Pageas 87230

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2018 - 20h30

- 1- Adoption du procès verbal de la réunion du 19 décembre 2017*
- 2- Demandes de subvention au Contrat Territorial Départemental (CTD) de la Haute-Vienne*
- 3- Prise en charge d'une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2018*
- 4- Cotisation au Comité des Œuvres Sociales 2018*
- 5- Retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018*
- 6- Travaux d'Intérêt Général (TIG) : demande d'habilitation pour l'accueil de personnes par le juge d'application des peines*

Questions diverses :

Présents (11) : MM. Philippe DUBEAU/ Bernadette LACOTE / Roland GARNICHE / Christian CHIROL /Sébastien PASSELEREGUE/ Solange PARRY/ Isabelle BARJON/Ludovic NOUHAILLAGUET/ Jean-Claude BRET/ Emmanuel AUDONNET/ Patrick VILLENEUVE

Excusés (3) : MM. David AUTIER/Laure ROBIN/ Angeline TROCARS

Représentés (0) : Néant

Secrétaire de séance : M. Bernadette LACOTE

Début de la séance : 20h35

Monsieur le Maire déclare que le vote du budget primitif est prévu le mercredi 28 mars 2018 à 18h30.

1- Adoption du procès verbal de la réunion du 19 décembre 2017

Monsieur le maire explique que suite à un malentendu avec le secrétaire de Mairie le compte rendu du conseil n'a pas été transmis. Il propose aux conseillers de l'adopter au prochain conseil ou de prendre quelques minutes pour le lire et le voter dès ce soir.

Le conseil décide de l'adopter au prochain conseil.

Le conseil demande que le compte rendu leur soit transmis rapidement après le conseil.

2- Demandes de subvention au Contrat Territorial Départemental (CTD) de la Haute-Vienne

Mr le Maire déclare que Mme LACOTE s'occupe des demandes de subventions et qu'elle doit les envoyer au conseil départemental de la Haute-Vienne avant le 31 mars afin qu'elles puissent être examinées lors de la réunion courant juin.

Fenêtres église de Chennevières :

Mr le Maire expose la nécessité de procéder au remplacement des fenêtres de l'église de Chennevières en très mauvais état. Cette dernière fait l'objet d'une procédure de classement auprès du Ministère de la culture.

Pour ces travaux un devis a été demandé à l'entreprise APROBOIS pour le remplacement de ces deux fenêtres qui s'élève à la somme de 2 265€H.T soit 2 718€T.T.C.

Il faut préciser que l'opération devrait s'équilibrer grâce à la subvention de 50%, du montant HT des travaux, du conseil départemental de la Haute-Vienne, soit un aide de 1 132.50€

Il revient à la charge de la commune la somme de 1 132.50€H.T soit 1 585.50€TTC.

Le conseil, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne l'obtention d'une subvention au taux de 50% d'un montant Hors Taxe de 2 265€pour la réparation de deux fenêtres de l'église de Chennevières.

Tables et bancs aire de repos/ aire de jeux

Mr le Maire expose la nécessité de procéder à l'achat de 5 tables avec bancs destinées à l'aire de jeux située sur l'aire de repos de Pageas du fait de leur vétusté. En effet, cette aire est un site très apprécié des familles et des camping- caristes.

Il convient de noter qu'une table sera adaptée à l'usage des personnes handicapées.

Pour ces travaux, un devis a été demandé à trois entreprises :

- APROBOIS qui s'élève à la somme de 1702.51€H.T soit 2043.01€T.T.C.
- LEADER qui s'élève à la somme de 1 390€H.T soit 1 668€TTC (1 452€H.T soit 1 742.39€T.T.C).
- COMAT & VALCO qui s'élève à la somme de 1 600€H.T soit 1 920€T.T.C.

Le conseil demande qu'elle est l'espèce du bois. Mr le Maire répond que les tables d'Aprobois sont en châtaignier et les autres en pin.

Il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental en expliquant que ces tables avec bancs font parties de l'aire de jeux située à côté de l'aire de repos. Si la subvention est accordée, la commune toucherait 50% du montant HT de l'achat.

Le conseil à l'unanimité

- **Choisit** le devis d'aprobois d'un montant de 2 043.01€TTC
- **Approuve** le projet
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne l'obtention d'une subvention au taux de 50% d'un montant Hors Taxe de 1 702.51€pour l'achat de 5 tables avec bancs.

Mr CHIROL : il est urgent de poser les tables car la saison repart bientôt. Le pont en bois doit être rénové, il faut prévenir les agents techniques de le faire rapidement en régie.

Mr le Maire va demander aux agents de s'en occuper et dit qu'il faut appeler la DIR pour rappeler que le pont se trouvant sur la RN21 endommagé après un accident n'a pas été remis en état. Il déclare également qu'il est nécessaire d'appeler le Conseil Départemental afin de boucher les nids de poules devant le restaurant chez Agnès.

Toitures RASED et préau

Mr le Maire expose la nécessité de procéder à la réfection des toitures du préau de l'école et de la salle RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) qui sont très abîmées. Les tuiles étant gelées, il y a un fort risque que les bâtiments prennent l'eau.

L'entreprise DELAUTRETTE va nous faire deux devis : un pour la totalité de la toiture du préau et un scindé en deux (côté école / côté stade).

Pour ces travaux, des devis ont été demandés à l'entreprise DELAUTRETTE qui s'élèvent à la somme de :

- 8 537€H.T soit 10 245€T.T.C pour la salle RASED
- €H.T soit €T.T.C pour le préau de l'école (en attente du devis).

Salle RASED :

Il faut préciser que l'opération devrait s'équilibrer grâce à la subvention de 30%, du montant HT des travaux, du conseil départemental de la Haute-Vienne, soit une aide de 2 561€et la subvention de la DETR de 25% du montant HT des travaux, de la Préfecture de la Haute-Vienne soit une aide de 2 134€

Monsieur le Maire tenait à rappeler que les travaux ne pourront pas débuter avant que nous ayons reçu l'accusé de réception des demandes de subventions faites auprès des différents organismes publics.

Il reviendrait à la charge de la commune la somme de 3 842€H.T.

Le conseil à l'unanimité

- **Approuve** le projet
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne l'obtention d'une subvention au taux de 30% d'un montant Hors Taxe de 8 537€
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne l'obtention d'une subvention au taux de 25% d'un montant Hors Taxe de 8 537€pour

Préau :

(en attente du devis)

3- Prise en charge d'une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire explique que la chaudière, très ancienne, du local de Populus Alba est tombée en panne. Il fallait la changer de toute urgence.

Un devis a été demandé à l'entreprise LACOTE Jérémy qui a pu rapidement installer une chaudière à condensation, fonctionnant au fioul.

Madame LACOTE déclare qu'il aurait fallu refaire le conduit de cheminée si le choix s'était porté sur une chaudière normale. Les agents techniques ont tout préparé (dalle en béton, dépose de la chaudière à la déchetterie...) pour que l'entreprise LACOTE puisse l'installer.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du Budget Primitif (BP) Principal 2018, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2017.

A savoir :

La dépense relative à la chaudière sera mandatée à l'article 2135 du chapitre 21.

Au BP 2017, le conseil municipal a voté 66 904.32€ de crédits (crédits ouverts). Par conséquent, les crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT sont du quart de 66 904.32€ soit 16 726.08€

Pour mandater ces travaux, le conseil municipal doit ouvrir 7 712€ de crédits.

Approuvé à l'unanimité.

4- Cotisation au Comité des Œuvres Sociales 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale.

La loi du 19 février 2007 a complété le Code général des collectivités territoriales et inséré les prestations d'action sociale dans la liste de leurs dépenses obligatoires, juste après la rémunération des agents. Ainsi, les collectivités locales peuvent avoir recours, par exemple à un comité d'œuvres sociales (COS) constitué sous forme d'association régie par la loi de 1901 au niveau local. Notre collectivité est adhérente au Comité des Œuvres Sociales placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver les montants établis à compter de l'année 2018, identiques aux montants 2017, à savoir :

- Part de l'agent : 18 € et 9 € pour les agents à mi-temps sur deux collectivités
- Part de la collectivité : ***En 2018, 0,6 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 120 €/ agent adhérent.*** Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1 (Régime général et Régime particulier).
- Cotisations de retraités : **22 €** (pas de part patronale).

Approuvé à l'unanimité.

5- Retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018

Monsieur Roland GARNICHE explique que le Ministère a donné la possibilité aux conseils d'écoles et aux conseils municipaux de passer à 4 jours.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Pour les communes qui choisiraient un retour à la semaine de 4 jours, il convient de respecter les étapes suivantes :

- Avis du conseil d'école ou de la majorité des conseils d'école
- Avis du conseil municipal
- Avis d'opportunité de l'IA-DASEN (Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) qui décide d'autoriser - ou non - des adaptations.

Comme chaque année, les demandes de dérogation seront étudiées au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) du mois de juin. Le décret indique que les dérogations doivent être demandées conjointement par le conseil d'école et la commune. Les

propositions de modification de l'organisation scolaire devront être adressées à l'inspecteur d'académie avant le 9 mars 2018.

Afin de connaître le souhait des parents du RPI sur ce sujet, un questionnaire à l'initiative conjointe des délégués de parents d'élèves et des enseignants leurs a été transmis. 68% des familles sont favorable pour rester à 4.5 jours.

Un comité de pilotage a été organisé par la Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Châlus, le 6 février à Flavignac pour réfléchir à l'harmonisation sur le secteur de la communauté de Communes. Après un tour de table, une majorité était pour un retour à 4 jours. Pour les écoles souhaitant rester à 4.5 jours, Monsieur Stéphane DELAUTRETTE a déclaré que la Communauté de Communes n'apporterait plus de soutien humain pour assurer les activités périscolaires (car le personnel sera utilisé dans les centres de loisirs le mercredi matin) et aucune navette ne sera mise en place pour assurer le transport des élèves le mercredi midi vers le centre de loisirs. Il a également précisé que si les communes souhaitaient maintenir une organisation à 4,5 jours, elles devaient rédiger un nouveau PEDT pour obtenir des subventions.

Se pose alors la question : les communes ont-elles les moyens de maintenir le périscolaire?

Lors du conseil d'école Châlus-Pageas du 8 février dernier, le vote a été favorable à un retour à 4 jours dès la rentrée scolaire 2018. Le RPI châlus-Pageas voulait rester à la semaine de 4.5 jours mais il a été contraint de voter le retour à 4 jours.

Avant le passage à 4.5 jours, il existait déjà beaucoup de réticence. Vu l'opportunité laissée par le Ministère, les conseils municipaux l'ont saisie pour repasser à 4 jours.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis du conseil d'école et de revenir à la semaine de 4 jours.

Le conseil approuve le passage à 4 jours : 10 pour et 1 contre (Mr NOUHAILLAGUET)

6- Travaux d'Intérêt Général (TIG) : demande d'habilitation pour l'accueil de personnes par le juge d'application des peines

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait déjà posé la question sur le principe lors du dernier conseil municipal. Il explique qu'une personne est venue le voir afin de savoir s'il pouvait effectuer des TIG à la Mairie de Pageas.

Le Travail d'Intérêt Général (TIG) est une peine prononcée soit par le tribunal pour enfants, soit par le tribunal de police ou le tribunal correctionnel.

Ce travail peut être effectué au profit des collectivités.

Le travail d'intérêt général consiste en un travail non rémunéré.

Les objectifs du TIG sont :

- de sanctionner le condamné en lui faisant effectuer, dans une démarche réparatrice, une activité au profit de la collectivité,
- de permettre au tribunal d'éviter de prononcer une peine d'emprisonnement,
- d'impliquer la collectivité dans le dispositif de réinsertion sociale.

La durée du TIG est de 20 à 120 heures pour une peine de police et de 40 à 210 heures pour une peine correctionnelle. La durée n'inclut ni les délais de route, ni les temps de repas. Le travail est accompli dans un délai fixé par le tribunal.

Pour accueillir des personnes en TIG, il est nécessaire d'en obtenir l'autorisation. Il convient donc de solliciter une demande d'habilitation auprès du juge d'application des peines.

Celle-ci est accordée pour une durée indéterminée. Elle doit mentionner les référents chargés de l'accueil, la nature et les modalités d'exécution du travail proposé, le nombre de poste et d'heures susceptibles d'être offerts.

Monsieur CHIROL déclare qu'il connaît bien le sujet dans le milieu sportif associatif. Il explique que cela est un vrai problème et coûteux pour l'organisme d'accueil. Le TIG doit avoir un tuteur qui doit l'accepter.

Monsieur le Maire répond que cela ne coûtera rien à la commune, que la responsabilité de la commune n'est jamais engagée en cas de problème et qu'Albert CROISE (agent de services techniques) a accepté d'être tuteur. La personne qui s'occupe des TIG au tribunal a déclaré à Monsieur le Maire qu'il n'y a jamais eu de problème dans aucune commune et que si la commune voulait mettre en place les TIG il fallait l'accord du Conseil.

Quelques exemples de TIG :

- amélioration de l'environnement (entretien des espaces verts...)
- entretien (peinture, nettoyage, maçonnerie, élagage...),
- entretien et rénovation du patrimoine (réfection de bâtiments publics),
- réparation de dégâts divers (graffitis, affichage sauvage...),
- aides aux personnes défavorisées,

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide, à l'**unanimité** :

- d'accueillir au sein de la commune de Pageas des personnes condamnées dans le cadre d'une peine à des TIG.

- de solliciter l'habilitation pour accueillir des TIG.

Questions diverses :

Commission de sécurité : elle est passée à la demande de la Mairie. Elle a émis un avis défavorable provisoire car dans la salle des fêtes les ampoules sorties de secours et la batterie en cas de panne électrique ne fonctionnaient plus.

La mairie n'est pas mise en cause car une entreprise (SICLI) était venue vérifier nos bâtiments l'an dernier.

Lors de cette visite, elle a relevé plusieurs défauts de sécurité à rectifier : mettre une autre sortie de secours dans la salle des fêtes...

La commission de sécurité nous recommande de faire passer un cabinet d'étude sécurité. Plusieurs cabinets ont été proposés : APAVE, Dekra... à qui nous allons demander des devis.

Dans la salle des fêtes, nous pouvons accueillir 110 personnes maximum et dans la salle casino un maximum de 19 personnes.

Il faut également installer une alarme dans le restaurant scolaire.

Inclure cette dépense dans le BP 2018.

SEHV, économies d'énergies : plusieurs préconisations ont été faites :

- condamner le radiateur de l'entrée de la salle des fêtes
- installer un sous compteur dans la bibliothèque
- désambouage les radiateurs
- Bibliothèque : installer sous compteur
- classe CE1 : réglage horloges du chauffage
- sous station Mairie : vannes servomoteurs à remplacer
- chauffage : forte consommation à la cantine et salle des fêtes
- classe ULIS : mur intérieur, côté Nord, à isoler. Gros travaux d'investissement à prévoir au BP 2018

Formation défibrillateur : Elle aura lieu le mercredi 2 mai 2018 de 18h à 20h00. Les personnes intéressées sont MM. LACOTE / DUBEAU / CHIROL / AUCLAIR / CROISE, plus les Présidents des associations ou leur représentant. La Mairie financera la formation. Préparer un courrier. Si d'autres personnes de l'association sont intéressées le coût sera à leur charge.

Château du Mas Nadaud : convocation du comité technique relatif à l'aménagement du Mas Nadaud, le 16 mars 2018 à Rochechouart de 9h30 à 12h00.

PlateForme forestière de Forts : une réunion s'est tenue à Châlus le 22 février. Les riverains devront abandonner un bout de terrain pour réaliser le chemin de 3.50m de larguer avec un fossé de chaque côté (total de 6.5 m à 7m). Ces empiétements seront cadastrés et abandonnés aux communes. Avant les travaux, des fouilles préventives doivent être effectuées. Les communes devront contacter le service d'archéologie de la DRAC pour cela (courrier à faire). L'ensemble des riverains ont décidés de céder un bout de leur parcelle.

SDIS : visite des points d'eau de la commune. Une nouvelle loi qui ne va pas tarder à sortir stipule que pour la défense incendie, il faut s'appuyer sur les points d'eau existants (étang, mars...). Un rapport a été établi par Mr Francis ALLONCLE.

Globalement la commune est bien équipée. Au Mazaubert, une demande a été faite pour utiliser le château d'eau. Cela ne sera pas possible car dans deux mois il sera détruit selon le syndicat Vienne Briance Gorre.

Le SDIS a effectué une liste de tous les points d'eau pouvant être utilisés.

La mare de Valette est envahie de bois, il faut identifier les propriétaires.

Une seule borne à incendie peut-être subventionnée par commune et par an. Il faut en installer une au Thermes (prévoir au BP 2018). La commune ne paie que la borne.

La commune n'a pas besoin d'en installer une au Mazaubert car il existe beaucoup de points d'eau autour.

Dette administré : un locataire doit à la commune 746€ La CAF a demandé un plan d'apurement de la dette. Il a signé un papier dans lequel il s'est engagé à verser tous les mois 80€ pendant 8 mois.

Location studio : départ du locataire. Le problème d'aération a été réglé par le service technique. Une autre personne va le reprendre au 1^{er} avril. L'état des lieux de sortie sera effectué par Mme LACOTE. Des travaux seront faits, en régie, avant l'entrée du nouveau locataire. La caution sera conservée s'il y a eu des dégradations.

Chemins communaux :

- Lautrette : au bout de la propriété de Mr LETICHE, il existe un terrain appartenant à la commune. Mr LETICHE dit que ce terrain lui appartient. Il faudra faire passer un géomètre-expert.
- Le Mazaubert : au niveau de Chez Mme KUNZLI, il y a un petit bout de terrain appartenant à un propriétaire qui doit l'entretenir.
- Le Mazaubert (Mr SAVAGE) : il a installé un abri à chevaux sur le chemin public. Mr le Maire l'a rencontré et il va l'enlever. Un bornage est à faire.
- Idem chez la famille BIGLIAZZI qui va faire borner son terrain.
- Le Mazaubert (Mr JONES) : terrain vendu à des Anglais. A l'entrée du chemin, le propriétaire avait pris 10m. Le chemin a été remis en état par les services techniques. Un bornage sera fait.
- Chemin Les Vergnes : un projet de plantes médicinales est en cours. Mr le Maire autorise cette personne à mettre des cailloux sur le chemin pour pouvoir accéder à son terrain. Cela ne peut être que bon pour l'intérêt général.

Travaux la Grande Veyssière : L'entreprise GATARD TP n'a pas bien remis en état la route. Il faut les appeler.

Chemin à côté de la famille CANTILLON : épareuse à passer par l'entreprise BELAIR (Mr PASSELERGUE suivra cela).

Remise des décorations du mérite agricole : Mr le Préfet est d'accord pour venir les remettre. Cela aura lieu au mois de Mai. Mr le Maire va voir avec Mr le Préfet ses disponibilités.

Portail de l'école : c'est le rôle de la gendarmerie de conseiller la commune. Mr le Maire les a déjà relancés deux fois et pas encore de retour.

Local de l'Antrepot : l'association devrait nous remettre une lettre de résiliation.

Demande de l'école : l'institutrice de la classe de CE2 a demandé à Mr GARNICHE un "permis de construire" d'un hôtel à insectes qui sera construit par les élèves. Elle a demandé l'aide d'un agent communal.

Petit jardin : le mur du jardin sera rénové en régie.

Route du Mas Nadaud : les travaux seront finis par l'entreprise au mois de septembre. Il faut demander à l'entreprise de venir faire les travaux de la route avant cette date. Les travaux de la digue ont été entièrement financés par les propriétaires de l'étang (famille CHAZELAS). Article à mettre dans le prochain bulletin municipal.

Escalier du stade : demander un devis à l'entreprise BELAIR. Mr le Maire lui en a déjà parlé. Il faudra lui dire de venir à la commission des travaux le 17mars.

Syndicat Vienne Briance Gorre : une motion devra être prise lors du prochain conseil municipal "l'eau paie l'eau". L'argent de l'eau sert à faire des travaux concernant l'eau. Le gouvernement va détourner cet argent pour d'autres projets.

Fin de séance : 23h10